



CRE-Montréal

Montréal, le 27 novembre 2006

Madame Louise Roy
Présidente de l'Office de consultation publique de Montréal
Cours Mont-Royal
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal (Québec)
H3A 1X6

Objet : Mémoire concernant le nouveau CHUM

Madame Roy,

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal a récemment pris connaissance du projet du nouveau CHUM. Après avoir consulté les nombreux documents décrivant le projet, nous tenons à transmettre aux commissaires de l'Office de consultation publique de Montréal nos commentaires et préoccupations au sujet de ce projet. Avant d'émettre nos commentaires sur le projet, nous tenons à donner notre appui à la décision du gouvernement du Québec de maintenir le CHUM au centre-ville de Montréal. Consolider les quartiers centraux et revaloriser les terrains sous-utilisés font partie des préoccupations du CRE-Montréal et de ses membres. Toutefois, le CRE-Montréal est d'avis que tout projet de développement doit minimiser ses impacts sur l'environnement et ne pas contribuer à la dégradation de la qualité de vie des Montréalais. Conséquemment, le CRE-Montréal ne peut laisser passer sous silence ses préoccupations concernant les impacts des déplacements générés par le nouveau CHUM. Sans pour autant omettre les autres dimensions du projet (socio-économiques, urbanistiques et de santé) le CRE-Montréal a fait le choix de concentrer son intervention, dans le cadre de cette consultation, sur le dossier du stationnement et du transport.

La nécessité d'un plan de transport favorisant les modes de transport alternatif

Selon les études de stationnement et de circulation réalisées pour le CHUM, le nouveau centre hospitalier générera près de 13 000 déplacements par jour répartis entre les employés (7 414), les patients (4 372) et les visiteurs (560). Toujours selon ces études, 59 % de ces déplacements seront effectués en automobile, 15 % à pied ou à vélo et 25 % en transport collectif et taxi.

Conseil régional de l'environnement
de Montréal

454, Avenue Laurier Est
Montréal (Québec)
H2J 1E7

Téléphone : (514) 842-2890

Télécopieur : (514) 842-6513

Courriel: info@cremtl.qc.ca

Site internet: <http://www.cremtl.qc.ca>

Compte tenu des impacts de la circulation automobile sur la pollution atmosphérique, les émissions de gaz à effet de serre, la santé publique, la sécurité des individus (réduction du nombre d'accidents de la route) et la qualité de vie générale des résidents de Montréal, nous croyons que le nouveau CHUM à titre d'institution de santé publique doit montrer l'exemple en matière de transport.

C'est donc dans la perspective de gérer de manière responsable les déplacements ayant pour origine ou destination le nouveau CHUM, de réduire les émissions de GES et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air de Montréal que le futur centre hospitalier doit mettre en place, avant même le début des travaux de construction, un plan de transport favorisant les modes de transport alternatifs. Ce plan doit viser à réduire l'utilisation des véhicules personnels en incitant les travailleurs et les visiteurs à changer leurs habitudes de transport pour leurs déplacements. Pour atteindre cet objectif, le nouveau CHUM doit mettre en place un véritable « cocktail transport » favorisant l'utilisation du transport en commun, le covoiturage, et même le vélo et la marche. Voici en quelques lignes, les quatre volets devant faire partie du futur plan de transport du nouveau CHUM :

1. Un programme de covoiturage pour l'ensemble des travailleurs

Le plan de transport du nouveau CHUM doit comprendre un programme de covoiturage à l'intention des travailleurs. Ce programme permet aux employés qui le désirent de s'inscrire via Internet à un programme de jumelage spécialement conçu pour faciliter le covoiturage inter-entreprises. Hébergé sur le site de l'AMT, le programme *Allégo* en ligne génère des propositions de jumelage sur la base des lieux de résidence et d'emploi des usagers.

2. Amélioration des infrastructures pour le vélo et vélos en libre service

Dans le cadre de son plan de transport, le nouveau CHUM doit améliorer son offre de services et de commodités en ce qui a trait au vélo. En plus des 250 supports à vélo prévus sur le site, il est nécessaire de prévoir l'aménagement pour les employés de douches et de casiers pour les cyclistes. Il est également possible de mettre en place sur le site un service de vélos libre-service mis à la disposition de tous les travailleurs du site.

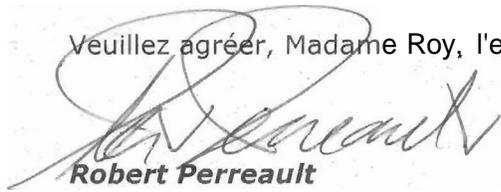
3. Une politique de stationnement qui en limite le nombre

L'offre de stationnement constitue un élément essentiel d'un plan de transport. Il a une influence déterminante sur les choix de mode de transport des employés et des visiteurs. Le nouveau CHUM doit donc mettre en place une politique de stationnement appuyant les autres mesures du plan de transport. Conséquemment le nombre de places de stationnement doit être réduit. Il serait en effet irresponsable de vouloir répondre à toutes la demande des employés; il faut plutôt les inciter à utiliser d'autres modes de transport que la voiture privée. Pour encourager le covoiturage, il est possible de réserver une partie des stationnements aux covoitureurs à proximité des accès des bâtiments. De même, la politique de stationnement devrait prévoir une tarification favorisant les patients et les visiteurs et décourageant l'utilisation de la voiture privée pour les employés, particulièrement le jour.

Évidemment, ces mesures se veulent mutuellement complémentaires et sauront répondre adéquatement à la diversité des besoins des travailleurs, des patients et des visiteurs du nouveau CHUM. Grâce à ces mesures de même qu'à une stratégie de communication, nous croyons qu'il est possible de réduire significativement le nombre de déplacements automobiles ayant pour origine ou destination le nouveau CHUM. Nous sommes d'avis que la diminution du nombre de déplacements automobiles aura un impact positif majeur sur l'environnement (réduction des gaz à effet de serre et pollution atmosphérique, sur la santé publique (réduction de l'obésité), sur la sécurité des individus (réduction du nombre d'accidents de la route) et sur la qualité de vie générale des résidents de Montréal.

Pour aider le nouveau CHUM dans la mise en place de ce plan de transport, nous suggérons fortement aux gestionnaires du centre hospitalier de faire appel aux services de l'organisme Voyagez Futé Montréal (<http://www.voyagezfute.ca/>). Cet organisme accompagne déjà l'hôpital Maisonneuve-Rosemont ainsi que l'hôpital Charles-Lamoyne dans la mise en œuvre de leur plan de transport.

Veuillez agréer, Madame Roy, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Robert Perreault

Directeur général

Conseil régional de l'environnement de Montréal

454 avenue Laurier Est

Montréal, Qc,

H2J 1A7

514-842-2890 poste 224